



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le **12 FEV. 2018**

Service Eau et Nature

Destinataires

*unité Gestion de la Ressource en Eau et des
Pollutions Diffuses*

Affaire suivie par : Sébastien Chapuis
sebastien.chapuis@rhone.gouv.fr
Tél : 04 78 63 11 00

Objet. : Notification du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Yzeron

Les ressources en eau du bassin versant de l'Yzeron sont identifiées en situation de déséquilibre quantitatif dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021.

Une étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) a été réalisée de mars 2011 à janvier 2015, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier, et de Charbonnières (SAGYRC). Les documents complets de l'étude sont mis à disposition sur le site de bassin à partir de l'adresse suivante :

[http : //www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

à la rubrique "gestion de l'eau/gestion quantitative de la ressource en eau/Etudes volumes prélevables".

Au vu des résultats de cette étude, j'ai pris connaissance du plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) élaboré et approuvé par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier, et de Charbonnière lors de la séance du 13 décembre 2017.

Je constate que l'avis de la mission-interservices de l'eau et de la nature (MISEN) du 28 novembre 2017 a bien été intégré au présent PGRE et que ses actions sont à la hauteur de l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE traduits dans la notification correspondante.

En tant qu'acteurs de ce bassin versant, vous avez pris connaissance des objectifs de résorption des déséquilibres quantitatifs portés par le SDAGE sur ce territoire et portant à la fois sur les eaux souterraines et superficielles. Je vous invite, dans les meilleurs délais, à engager les actions pour permettre le retour à l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des usages et ainsi de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux. Les objectifs visés sont précisés dans le plan de gestion des ressources en eau (PGRE) du bassin versant de l'Yzeron que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

[https: //www.riviere-yzeron.fr/](https://www.riviere-yzeron.fr/)

La fiche de synthèse ci-jointe identifie, les actions principales identifiées au démarrage du PGRE.

Les services départementaux de l'État vous accompagneront dans cette démarche et conduiront les actions réglementaires comme la régularisation des autorisations de prélèvements et des débits réservés nécessaires au respect des volumes prélevables par usage retenus dans le PGRE.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PGRE devra faire l'objet d'un suivi par le comité de pilotage du PGRE. Je vous demande de rendre compte de son avancement à la MISEN.

Le service en charge de la politique de l'eau à la direction départementale des territoires du Rhône est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite de ces travaux.

Je vous remercie pour votre mobilisation au service de la restauration de l'équilibre des ressources en eau du bassin versant de l'Yzeron, gage de durabilité des activités qui s'y exercent et de restauration du bon état des ressources en eau, et vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez lors de la mise en œuvre de vos actions respectives.

Le Préfet,



Copies :
DREAL AURA – Service Eau Hydroélectricité et Nature
DREAL AURA – UD Rhône / CTESSP
DDPP du Rhône – Service Protection de l'Environnement
ARS AURA – Service Santé Environnement
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Délégation Territoriale de Lyon

ANNEXE 1 – Liste des destinataires

- **Usage industriel :**
 - Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
 - Métropole de Lyon
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

- **Usage irrigation :**
 - Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône
 - Chambre d'Agriculture du Rhône
 - Commune de Brindas
 - Commune de Chaponost
 - Commune de Charbonnières-les-bains
 - Commune de Craponne
 - Commune de Dardilly
 - Commune de Francheville
 - Commune de Grézieu-la-Varenne
 - Commune de la Tour de Salvagny
 - Commune de Lentilly
 - Commune de Marcy l'Etoile
 - Commune de Montromant
 - Commune de Oullins
 - Commune de Pollionnay
 - Commune de Sainte-Consoce
 - Commune de Saint-Genis-les-Ollières
 - Commune de Sainte-Foy-les-Lyon
 - Commune de Tassin La-Demi-Lune
 - Commune de Vaugneray
 - Commune de Yzeron

ANNEXE 2 – Fiche de synthèse des actions du PGRE du bassin versant du Garon

Usages	Catégories d'actions	Intitulé des actions	Échéance	Coût estimatif (si connu)
Tous usages	sensibilisation	Communication sur l'impact des étiages et sur l'utilisation économe de l'eau par articles, livrets, exposition, actions pédagogiques et de formation des services techniques	2018-2022	-
	Connaissance	Recensement des prélèvements directs en cours d'eau et de forages privés utilisés en eau domestique	2018-2022	-
	réglementaire	Mise en place de débits réservés sur les retenues prioritaires	2018-2022	-
	réglementaire	Effacement des retenues non utilisées	2018-2022	-
	sensibilisation	Communication relative à la gestion des retenues collinaires	2018-2022	-
	économie	Limiter la collecte des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement par le contrôle des branchements	2018-2022	-
	connaissance	Suivi du débit des cours d'eau	2018-2022	-
Irrigation	économie	Mise en place d'une charte de bonnes pratiques d'arrosages dans les communes et les jardins partagés	2018-2019	-
	économie	Récupération ou infiltration d'eau de pluie	2018-2022	-
	substitution	Extension du réseau d'irrigation du SMHAR ne substitution de retenues collinaires existantes	2018-2022	-
Industriels	économie	Diagnostic et programme de lutte contre les eaux claires parasites par le SLAVHY et la Métropole de Lyon	2018-2022	15,47 M euros
	économie	Récupération ou infiltration d'eau de pluie	2018-2022	-